

Extrait du registre des arrêtés n° APL-2022-391. Affiché et Notifié  
2021

<b>Ville d'Annonay</b>	<b>PERMIS DE CONSTRUIRE ANNULATION</b> (délivré par le Maire au nom de la commune)
<b>DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ANNULATION</b> déposée le :11/02/2021  par : Monsieur CIVEZ Mustafa demeurant : 32, Chemin de Prade 07100 ANNONAY Terrain sis : 60 Rue de Fond Chevalier 07100 ANNONAY	Dossier n° PC 07010 21 A0008  Surface de plancher : 149 m <sup>2</sup> Destination : Construction d'une maison d'habitation Réf. Cadastrales : AI 133 1

LE MAIRE,

VU la demande de Permis de construire susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.421-1, L.421-6, L.422-1, L.422-5, L.423-1, L.424-1, L.424-7,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 juin 2019,

VU le règlement de la zone UB,

VU le permis de construire n° 007 010 21 A0008 accordé en date du 13 avril 2021,

VU la demande d'annulation de Permis de construire susvisée faite par Monsieur et Madame CIVEZ, en date du 6 avril 2022,

ARRÈTE

Article Unique : Le Permis de construire est ANNULÉ pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ANNONAY, le 28 AVR. 2022,  
Le Maire,



Et par délégation, Catherine MOINE  
Conseillère déléguée, en charge de l'urbanisme

